

FORMULAIRE DE DECLARATION POUR ACTIVITÉS À RISQUE¹

Ce formulaire est à renvoyer, **de préférence par voie électronique**, via IRISBOX ou par mail à bodeminfosol@environnement.brussels ou par poste à Bruxelles Environnement, Sous-division sols, Site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86 C / 3000, 1000 Bruxelles

1. Vos coordonnées:

Nom et Prénom/ Société et Raison sociale:

Adresse :

Tél: Email :

2. Site concerné:

Adresse:

Référence(s) cadastrale(s) (si connues):

Référence(s) de l'attestation du sol à l'IBGE (si connu)

3. Titulaire des droits réels du site concerné

Nom et Prénom/ société et raison sociale:

Adresse:

Tél: Email:

4. Exploitant des / de l'activité(s) à risque sur le site concerné

Nom et Prénom/ société et raison sociale:

Adresse:

Tél: Email:

5. Activités à risque

Remarque: les activités à risque sont fixées par [l'arrêté du 17 décembre 2009 fixant la liste des activités à risque](#). Cet arrêté peut vous aider à remplir le tableau ci-dessous.

N° de la Rubrique de l'activité à risque (Si connu)	Description succincte de l'activité	Puissance, Volume, Poids, Superficie, Nombre	Référence du permis d'environnement (Si connu)

¹ Tel que prévu par l'article 4 §3 de Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués, modifiée par l'Ordonnance du 23 juin 2017 (M.B. 13/07/2017): Au moment de la prise de connaissance d'une attestation du sol visée à l'article 11, l'exploitant actuel et le titulaire de droits réels sur le terrain concerné doivent déclarer dans les plus brefs délais à l'Institut toute activité à risque non reprise dans ladite attestation et dont ils ont connaissance.

6. Déclaration

Je déclare que toutes les informations de ce formulaire sont exactes et complètes.

Date: / / Signature :

Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les obligations dans le cadre de l'ordonnance sols, vous pouvez consulter le site de Bruxelles Environnement : <http://www.environnement.brussels/sols> ou vous pouvez prendre contact avec le [facilitateur sols](#)

Protection des données à caractère personnel :

Vous consentez à ce que Bruxelles Environnement traite vos données afin de répondre à votre déclaration pour les activités à risques. Vos données personnelles seront également utilisées à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressortira. Les données seront conservées jusqu'au traitement complet de votre dossier.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire). Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles). Le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).